Ständerat

Conseil des Etats

Consiglio degli Stati

Cussegl dals stadis



Commission des institutions politiques CH-3003 Berne

www.parlement.ch spk.cip@parl.admin.ch

À l'att.:

- des partis politiques
- des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne
- des associations faîtières de l'économie
- des autres milieux concernés

Le 25 janvier 2018

15.438 lv.pa. Berberat. Pour une réglementation destinée à instaurer de la transparence en matière de lobbyisme au Parlement fédéral

Madame, Monsieur,

Le 18 janvier 2018, la Commission des institutions politiques (CIP) du Conseil des États a chargé son secrétariat de lancer une consultation sur les avant-projets visés en titre auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, des associations faîtières de l'économie ainsi qu'auprès d'autres milieux concernés.

Le délai de réponse est fixé au 2 mai 2018.

Les modifications proposées de la loi sur le Parlement et de l'ordonnance sur l'administration du Parlement portent sur les dispositions régissant l'accès des représentants d'intérêts au Palais du Parlement.

Veuillez trouver ci-joint les avant-projets assortis du rapport explicatif. Des exemplaires supplémentaires peuvent être téléchargés à l'adresse suivante : http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html

Je vous prie de bien vouloir nous faire parvenir votre avis, dans le délai imparti, à l'adresse suivante : Commissions des institutions politiques, Secrétariat, Services du Parlement, 3003 Berne (tél. : 058 322 99 44, courriel : spk.cip@parl.admin.ch)



En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pascale Bruderer Présidente de la commission

Annexe:

- projet mis en consultation et rapport explicatif (d, f, i)
- liste des destinataires de la consultation (d, f,i)